

Filière : Gros Œuvre

CAP Maçon

Le métier

A partir des documents techniques, le titulaire du CAP Maçon réalise des supports en agglos, briques, crépis, enduit, béton, pose préfabrication et met en œuvre les éléments naturels telle que la pierre.

Le titulaire du CAP Maçon, est, par ailleurs, responsable de la bonne réalisation des tâches qui lui sont confiées et dispose d'une autonomie dans son activité :

- Il réalise des tâches de production selon des directives générales,
- Il est à même de prendre des initiatives et organise son travail,
- Il rend compte à son supérieur et respecte les règles de sécurité,
- Il est responsable de la sauvegarde des matériels et des matériaux.



Grâce à l'évolution technique des matériaux, dont l'inaltérabilité, la robustesse et la durabilité, la profession a su exploiter les qualités de ceux-ci et les faire progresser vers un haut niveau de performance. L'évolution technique des matériels en facilite également la mise en œuvre.

Programme de formation

Enseignement général :

- Français
- Histoire-géographie
- Mathématiques
- Travaux Pratiques Sciences
- Sciences
- Prévention santé Environnement
- EPS

Enseignement professionnel :

- Dessin
- Lecture de plan
- Habilitation travaux en hauteur (R408)
- Enseignement professionnel, technique, pratique

Condition admission

- Elève sortie d'une classe de 3^{ème} de collège

Rythme de l'alternance :

1 semaine CFA/2 semaines entreprise

Poursuites d'études *

- CAP Constructeur en béton armé du bâtiment
- CAP Carreleur mosaïque
- BAC pro. Technicien du bâtiment
- BAC pro. Travaux Publics

* Au CFA BTP 57

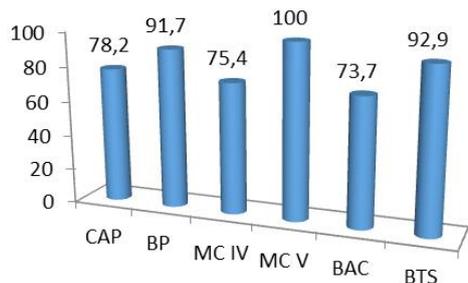




L'apprenti (e) :

- est lié(e) à l'entreprise par un contrat dont la durée peut varier de 1 à 3 ans.
- reçoit en entreprise, sous la responsabilité d'un Maître d'Apprentissage, une formation pratique et technologique.
- doit obligatoirement suivre les cours d'enseignement général et technique qui sont dispensés au CFA BTP 57.
- perçoit un salaire de son employeur.

Les résultats aux examens 2016



* Valeur en %

80 % de taux d'insertion, soit **8** jeunes sur **10** qui trouvent une solution positive dans les six mois suivant leur fin de contrat d'apprentissage.

86% de réussite aux examens 2016.

La rémunération

Les rémunérations applicables sont calculées en fonction de l'âge et de l'année de formation de l'apprenti. Elles varient entre 40 et 80% du SMIC*.
BONUS APPRENTIS : Pas de charges salariales ! Le salaire BRUT = le salaire NET !

Année de formation	Moins de 18 ans	18-20 ans	21ans et plus
1ère année	40%	50%	55%
2ème année	50%	60%	65%
3ème année	60%	70%	80%

*SMIC = 1480.27 euros au 1^{er} janvier 2017

Les conditions

- Avoir entre 16 et 30 ans (15 ans si sortie de classe de 3ème).
- S'inscrire au CFA BTP 57
- Signer un contrat d'apprentissage pour une durée de 1, 2 ou 3 ans.

Centre de Formation d'Apprentis du Bâtiment et des Travaux Publics

154, Chemin de Blory – BP 10009 MONTIGNY-LES-METZ

57151 MARLY CEDEX

Tél. 03 87 63 71 08 - Télécopie 03 87 50 63 41

www.cfabtp-moselle.org

